



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

2^{ème} Commission

N° CP-2020-11-2-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

STRATEGIE OR SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE PROMOTION DU PRIX BARTHOLDI

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association de Promotion du Prix Bartholdi qui a pour objet de promouvoir et d'organiser la remise de cette distinction.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 16 octobre 2020.

L'Association de Promotion du Prix Bartholdi a pour objet de promouvoir et d'organiser la remise de cette distinction. Elle est présidée par Monsieur Alexandre ENDRESS.

Créé en 2001, année européenne des langues, le Prix Bartholdi est le seul prix transfrontalier dans le domaine de l'enseignement universitaire de l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Il est remis annuellement dans une des villes universitaires de cet espace.

Ses objectifs sont :

- encourager l'internationalisation des formations universitaires dans la région du Rhin supérieur en récompensant les étudiants inscrits dans les filières commerciales pour la qualité de leur mémoire de stage à l'étranger ;
- promouvoir la mise en place de nouvelles formations bi- ou trinationales dans la région du Rhin supérieur : le prix distingue tous les ans une équipe pédagogique ayant pris l'initiative d'une formation transfrontalière, qu'elle soit commerciale, technique, scientifique ou autre ;

- mettre à l'honneur une personnalité du monde universitaire, économique, politique ou culturel : le prix d'honneur est décerné à une personnalité qui, par son action et son engagement, a contribué au développement de la coopération transfrontalière au bénéfice des jeunes générations.

L'édition 2020 du Prix Bartholdi aura lieu cette année sous forme de conférence de presse. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la cérémonie traditionnelle, qui accueille environ 200 convives, ne peut être maintenue.

Entre 2007 et 2015, une aide de 3 000 € par an a été allouée par le Département à l'association Prix Bartholdi pour l'organisation de cette manifestation. Compte tenu des contraintes budgétaires, aucune aide n'a été apportée entre 2016 et 2018.

En 2019, une aide de 3 000 € a été accordée dans le cadre de la Stratégie OR.

L'action de l'Association de Promotion du Prix Bartholdi s'inscrivant pleinement dans les orientations de la Stratégie OR, une aide à hauteur de 3 000 € pourrait également être attribuée au titre de l'année 2020.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association de Promotion du Prix Bartholdi pour l'organisation de la remise de cette distinction. Cette aide sera versée en une seule fois au vu du bilan de la manifestation,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 6574, code programme 2777, service 108.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH